



N° 25.06

**Attribution de l'avenant 01 du  
marché de mission de maîtrise  
d'œuvre pour la construction de  
la déchèterie de Saint Pierre de  
Chandieu n° 22.01**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,  
Le bureau dûment convoqué le 24 janvier 2025,  
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT  
Et la délibération 20.28  
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 05 février 2025  
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 5

**PRESENTS :**

Monsieur FAYET Michel  
Monsieur MARMONIER Pierre  
Monsieur ROSET Patrick  
Madame DEBES Céline  
Monsieur CASTAING Patrick

Le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la déchèterie de Saint Pierre de Chandieu a été attribué le 14 octobre 2022.

La société ALP'ETUDES a sollicité le SMND afin de pouvoir modifier la répartition des honoraires entre les contractants identifiés sur l'Acte d'Engagement et la part affectée aux travaux VRD et au bâtiment, sans incidence financière.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 05 février 2025 à 16 h 30.

La commission a validé l'avenant 01 de ce marché.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré et l'unanimité,

Le Bureau,

- **ACCEPTE** l'avenant 01 proposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré le 05 février 2025  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 05 février 2025**

Michel FAYET,  
Président

